

SÉANCE DU 9 MARS 2023

Document mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le
17.03.2023

23-03-033

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 02 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

RH - TABLEAU DES EFFECTIFS - MARS 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 333-1 à L. 333-11,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements de personnel et de l'évolution des postes,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique,

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de
d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230309-DELIB_23_03_033-DE

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint
emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif,

- suppression de deux emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique à
23/35ème, et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique,

- suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation à 28/35ème
et création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation à 31,5/35ème.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14.03.2023
et de la publication, le 17.03.2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

